

AFFAIRE N° 2. - Ratification des avenants aux contrats passés avec des entrepreneurs assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour la période comprise entre le 18 SEPTEMBRE 1970 et le 14 AOUT 1971.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à ratifier les avenants aux contrats passés avec les entrepreneurs de transport suivants :

	<u>Subventionné</u>	<u>Commune</u>	<u>Total</u>
- Entreprise CARPAYE File	222	18	240
- M. CHANE PIN SHUN J. Pierre	105	45	150
- M. GOBALRAJA Francis	153	9	162
- M. MOUTOUSSAMY Carpin	55	20	75
- M. MOUTOUSSAMY Emile	81	4	85
- M. SAUTRON Raphaël	165	10	175
- S.T.U.D.	250	347	597
- Mme Vve ZANEGUY Joseph, Em.	76	8	84
	<u>1 107</u>	<u>461</u>	<u>1 568</u>

La dépense correspondante prise en charge par l'Education Nationale et la Commune sera imputée sur les disponibilités du CHAPITRE 944 du budget 1971 - articles 826 et 6 455.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu pour récépissé
Maur. Louis de St Maurice 1971
Com. le Chef
de Direction des Affaires Générales
D. Robin